



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

*Monsieur Vincent DUSSART, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut Fédératif de Recherche en Droit (IFR D),*

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 937 – l'Institut Fédératif de Recherche en Droit :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 937, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

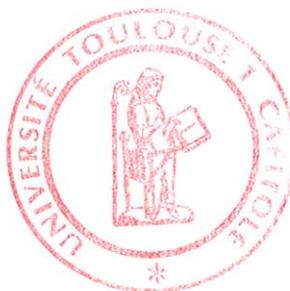
La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Vincent DUSSART, en date du 10 octobre 2018.

Fait à Toulouse, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le délégué,

Vincent DUSSART



Le Président,

Hugues KENFACK